

**POLYMER TRADING**  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU  
CAPITAL DE 7 622.45 €  
SIEGE SOCIAL : 91 GRAND RUE  
67220 STEIGE  
327 166 757 RCS COLMAR

## Conditions générales de vente

### **Article 1 - Contenu et champ d'application**

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur (le client) et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès du vendeur POLYMER TRADING.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits du vendeur POLYMER TRADING, sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par le vendeur POLYMER TRADING, à l'acquéreur.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment site internet, catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les présentes conditions générales de vente sont communiquées à tout acheteur qui en fait la demande.

Le vendeur POLYMER TRADING se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec l'acheteur. Toute dérogation à une ou plusieurs des clauses des présentes conditions générales est sans incidence sur l'application des autres clauses des conditions générales sauf en cas de contradiction.

Le vendeur POLYMER TRADING peut, en outre, établir des conditions générales de vente catégorielles, dérogatoires aux présentes conditions générales de vente, en fonction du type de clientèle considérée, selon des critères qui resteront objectifs. Les opérateurs répondant à ces critères se verront alors appliquer ces conditions générales de vente catégorielles.

Les présentes conditions générales de vente sont applicables pour une durée indéterminée, le vendeur POLYMER TRADING se réservant le droit de les modifier à tout moment.

### **Article 2 - Propriété industrielle et intellectuelle**

Tous les documents commerciaux et techniques, produits, échantillons remis aux clients et aux prospects demeurent la propriété exclusive de POLYMER TRADING et doivent lui être rendus à sa demande.

Les clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du vendeur POLYMER TRADING et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

### **Article 3 - Commandes**

#### **3.1 Définition et modalités**

**Toute vente n'est parfaite qu'à compter de l'acceptation expresse et par écrit de la commande du client, par le vendeur POLYMER TRADING.** Par cette commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, et accepté par le vendeur POLYMER TRADING, accompagné du paiement de l'acompte prévu sur le bon de commande ou par les présentes conditions générales.

La commande doit être formalisée par écrit, au moyen d'un bon de commande, dûment signé par l'acheteur. Dès sa réception, elle présente un caractère irrévocable.

#### **3.2 Modification**

Les commandes transmises au vendeur POLYMER TRADING sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite du vendeur POLYMER TRADING. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une commande passée par un client devra être soumise par écrit à POLYMER TRADING qui est libre d'accepter ou de refuser la modification. En cas de modification de la commande par le client, le vendeur POLYMER TRADING sera délié des délais initialement convenus pour son exécution.

### **Article 4 - Livraison**

#### **4.1 Délai**

Le délai de livraison indiqué à l'acheteur lors de la commande n'est donné qu'à titre informatif et indicatif, celui-ci dépendant

notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Le non-respect du délai indiqué ne peut pas donner lieu à dommages et intérêts.

Le vendeur POLYMER TRADING s'efforce de respecter le délai de livraison indiqué à l'acceptation de la commande, et à exécuter les commandes, sauf cas force majeure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, telles que grèves, intempérie, incendie, tempête, inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative.

#### **4.2 Transport**

Le vendeur POLYMER TRADING ne garantit en aucun cas le transport des produits. Si le vendeur recherche des wagons, camions ou bateaux, il le fait à titre de service rendu à l'acheteur et sans responsabilité du vendeur, même en cas de vente franco.

#### **4.3 Transfert de la propriété et des risques**

**Le transfert de propriété n'interviendra qu'à l'issue du complet paiement du prix par l'acheteur, peu importe la date de livraison.**

**Le transfert à l'acheteur des risques de perte et de détérioration des produits vendus sera réalisé dès la remise des produits au transporteur, même lorsqu'elles sont vendues « franco de port ». Il appartient donc à l'acheteur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la conservation des produits pendant le transport et après leur livraison / réception par l'acheteur.**

#### **4.4 Réception des marchandises**

**Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur.**

Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L. 133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément au vendeur POLYMER TRADING, sera considéré accepté par le client.

Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites ci-dessus, en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par le vendeur POLYMER TRADING que si elle est effectuée par écrit,

en lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de trois (3) jours prévu ci-dessus. Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit, du vendeur POLYMER TRADING, obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique. Les frais de retour ne seront à la charge du vendeur POLYMER TRADING que dans le cas où un vice apparent, ou des manquants, est effectivement constaté par lui ou son mandataire. Seul le transporteur choisi par le vendeur POLYMER TRADING est habilité à effectuer le retour des produits concernés. Lorsqu'après contrôle un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par le vendeur POLYMER TRADING ou son mandataire, le client ne pourra demander au vendeur POLYMER TRADING que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celui-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant. Toute réserve devra être confirmée dans les conditions prévues ci-dessus. La réclamation effectuée par l'acquéreur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des marchandises concernées. La responsabilité du vendeur POLYMER TRADING ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même s'il a choisi le transporteur.

#### **4.5 Suspension des livraisons**

En cas de non-paiement intégral d'une facture échue, le vendeur POLYMER TRADING se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

#### **4.7 Livraison subordonnée à un paiement comptant**

Toutes les commandes que le vendeur POLYMER TRADING accepte d'exécuter le sont, compte tenu du fait que le client présente les garanties financières suffisantes, et qu'il réglera effectivement les sommes dues à leur échéance, conformément à la législation. Aussi, si le vendeur POLYMER TRADING a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part du client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le

client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, le vendeur POLYMER TRADING peut subordonner l'acceptation de la commande ou la poursuite de son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le client, de garanties au profit du vendeur POLYMER TRADING. Le vendeur POLYMER TRADING aura également la faculté, avant l'acceptation de toute commande, comme en cours d'exécution, d'exiger du client communication de ses documents comptables, et notamment des comptes de résultat, même prévisionnels, lui permettant d'apprecier sa solvabilité. En cas de refus par le client du paiement comptant, sans qu'aucune garantie suffisante ne soit proposée par ce dernier, le vendeur POLYMER TRADING pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

## Article 5 - Refus de commande

Dans le cas où un client passe une commande auprès du vendeur POLYMER TRADING, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s) ou en cas de litige antérieur, le vendeur POLYMER TRADING pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## Article 6 - Prix

Le tarif en vigueur peut être révisé à tout moment.

Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif.

Les prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de notre acceptation de la commande. Ils s'entendent toujours hors taxes et hors coût du transport.

Les prix s'entendent marchandises pesées au départ, tare non comprise.

## Article 7 - Paiement

### 7.1 Acompte

Pour les clients réguliers avec lesquels il n'y a jamais eu d'incident de paiement, aucun acompte n'est en principe exigé.

Pour les nouveaux clients ou pour les commandes représentant un volume ou une

valeur importants, le vendeur POLYMER TRADING pourra demander à l'acheteur un acompte fixé par le vendeur pouvant aller jusqu'à l'intégralité du prix payable au comptant dès la passation de la commande et avant la prise en compte de celle-ci par le vendeur.

### 7.2 Solde ou totalité du prix

Le solde du prix, en cas d'acompte réglé à la commande, ou le prix total, en l'absence d'acompte, est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de **trente (30) jours à compter de la date de réception des produits par le client**.

### 7.3 Pénalités de retard

Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités calculées en appliquant à la somme due le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client.

En cas de retard de paiement, l'acheteur devra une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, de plein droit et sans notification préalable.

Le vendeur POLYMER TRADING pourra demander à l'acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

## Article 8 - Réserve de propriété

Le transfert de propriété des produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite.

De convention expresse, le vendeur POLYMER TRADING pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement et définitivement présumés être ceux impayés, et le vendeur POLYMER TRADING pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

Le vendeur POLYMER TRADING pourra également exiger, en cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, la résolution de la vente après envoi d'une simple mise en demeure. De même, le vendeur POLYMER TRADING pourra unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire de ses produits en possession du client, qui s'engage, d'ores et déjà, à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin, veillant à ce que l'identification des produits soit toujours possible.

En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et le vendeur POLYMER TRADING se réserve le droit de revendiquer les produits qui se trouvent chez l'acheteur et qu'il n'a pas payés.

**La présente clause n'empêche pas que les risques de perte et de détérioration des produits soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci.**

À compter de la livraison, l'acheteur est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises. Dans le cas de non-paiement et à moins de préférer demander l'exécution pleine et entière de la vente, le vendeur POLYMER TRADING se réserve le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer la marchandise livrée, les frais de retour restant à la charge de l'acheteur et les versements effectués étant acquis au vendeur POLYMER TRADING à titre de clause pénale.

#### **Article 9 - Garantie des vices cachés et conformité**

Notre garantie couvre la non-conformité des produits et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropre à l'utilisation.

Dans ces conditions, le vendeur POLYMER TRADING remplacera ou fera réparer les produits sous garantie.

Les produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants et vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées selon les articles ci-dessus. En cas de défauts apparents, les produits défectueux sont remplacées par nos soins, sous réserve de vérification des défauts allégués. Le

client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, le vendeur POLYMER TRADING se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place, soit directement soit par un tiers mandaté par lui auquel l'accès aux produits à vérifier sera garanti par l'acheteur.

La dénonciation des défauts existants au moment de la livraison, et de ceux révélés après la réception des produits, devra être formulée par le client par écrit dans un délai de trois (3) jours suivant la date à laquelle il aura découvert le défaut de conformité.

À défaut du respect de ces conditions, la responsabilité du vendeur POLYMER TRADING vis-à-vis du client, à raison d'un vice caché ou d'un défaut de conformité, ne pourra être mise en cause.

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, notamment en cas d'un accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par le vendeur POLYMER TRADING.

Au titre de la garantie des vices cachés et de la conformité, le vendeur POLYMER TRADING ne sera tenu que du remplacement sans frais ou de la réparation si elle est possible, des produits défectueux, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

Le vendeur POLYMER TRADING garantit ses produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes :

- la garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'acheteur ;
- elle ne s'applique qu'aux produits entièrement fabriqués par le vendeur POLYMER TRADING ;
- elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues.

#### **Article 10 - Protection des données personnelles**

Le client autorise POLYMER TRADING à collecter et traiter ses données personnelles. POLYMER TRADING déclare enregistrer et conserver les données du client dans son

fichier de clients, les utiliser pour la bonne gestion des relations avec le client et le traitement des commandes.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire au traitement et à l'exécution de la commande, à la facturation, à la conservation des données pour les besoins futurs de la preuve des actes et faits juridiques au sens large, incluant outre les aspects de droit commercial également ceux concernant notamment le droit comptable et fiscal, sans que cette énumération soit limitative.

L'accès aux données personnelles est strictement limitée aux dirigeants et employés de POLYMER TRADING habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront également être communiqués à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande et de ses suites, notamment tous transporteurs, comptables, commissaires aux comptes, avocats, conseils, sans que cette énumération soit limitative.

En dehors des cas sus-énoncés, POLYMER TRADING s'engage à ne pas vendre, louer, céder à quelque titre que ce soit et donner accès à des tiers aux données sans le consentement préalable du client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime tels que, par exemples, une obligation légale, la lutte contre le blanchiment, la fraude, l'abus, l'exercice des droits juridiques etc...

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant la direction de POLYMER TRADING.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

## Article 11 - Attribution de juridiction

L'élection de domicile est faite par le vendeur POLYMER TRADING à son siège :

**91 Grand Rue – 67220 STEIGE.**

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par le vendeur POLYMER TRADING, ou au paiement du prix, sera porté devant les tribunaux compétents au vu du siège social de POLYMER TRADING, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les lettres de change ne font ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un réfééré.

## Article 12 - Renonciation

Le fait pour le vendeur POLYMER TRADING de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## Article 13 - Droit applicable

Les présentes conditions générales et toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française.